

N°144












Février 2021

La Lettre de Bricon



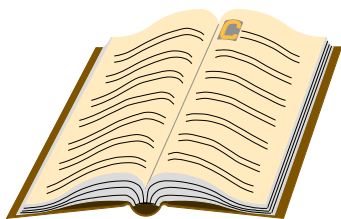
Bulletin communal de liaison et d'informations

MEMENTO PRATIQUE

	Gendarmerie	03.25.32.90.16
	Pompiers	18
	SAMU	15
	Cabinet Médical Châteauvillain	03.25.32.95.50
	Groupe scolaire	03.25.31.09.82
	Centre de loisirs, cantine	03.25.31.08.74
	Médiathèque	09.64.45.07.03
	SDED 52	03.25.35.09.29
	Trésorerie de Châteauvillain	03.25.32.90.34
	CC3F	03.25.01.38.53
	Adresse mail : cc3f@wanadoo.fr	
	Site internet : http://communaute decommunes des 3 forets.com	
	Mairie Bricon	03.25.03.01.92
	Adresse mail : bricon.mairie@wanadoo.fr	
	Site internet : http://mairie-bricon.fr	

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE DE BRICON

- Lundi de 17h à 18h30
- Mardi de 10h30 à 12h
- Jeudi de 17h à 19h



Etat civil

Décès: - Monsieur Michel Rogier, le 30 décembre
La municipalité renouvelle ses condoléances à la famille

Nouveaux arrivants: -Madame et monsieur Gauthier Sommer, rue du maréchal Leclerc
-Monsieur Rudy Galliot, rue du Maréchal Leclerc
-Monsieur Rémy Gaillardot, rue du Lavoir
-Madame Lucie Auger et sa fille, rue de Rabamont
-Madame Sylvie Destro et ses 2 enfants, rue du Maréchal Leclerc
-Madame Marie Chéron, rue du maréchal Leclerc
-Monsieur Jorge Ribeiro, rue du maréchal Leclerc
-Madame Marine Mourot et monsieur Lucas Pozzobon, rue de l' Eglise
-Madame Johanna Passemard et monsieur Vincent Anselme, rue du Maréchal Leclerc
Bienvenue à tous ces nouveaux Briconnais

Le mot du maire

Chères Briconnaises, chers Briconnais,

Nous n'avons pas pu organiser nos traditionnelles rencontres pour le repas des aînés et pour les Vœux du Maire puisque les conditions sanitaires nous obligent encore à prendre nos distances. En revanche, je tenais à m'adresser à vous afin que nous puissions ensemble faire un retour sur cette année 2020 très particulière.

Elle a, en effet, été marquée par l'arrivée du virus dans nos vies, et notre quotidien en a été bouleversé. De nombreuses familles ont été touchées et certaines ont eu à pleurer l'un de leurs proches. Nous leur apportons tout notre soutien et nous sommes très attristés de cette perte.

Le confinement est arrivé avec l'obligation de rester chez soi, en famille ou seul, pour éviter toute contamination. Cette période a été très difficile pour chacun d'entre nous. Certaines personnes se sont retrouvées seules, loin des autres, loin de leur travail, loin de toute activité.

Ainsi, aujourd'hui, nous sommes encore pleins d'incertitudes et sous restriction de couvre-feu depuis le début de cette nouvelle année. Il est vrai que cette situation n'est pas facile à accepter. Néanmoins, nous savons aussi quels gestes nous devons réaliser pour qu'un avenir soit possible pour l'ensemble de la population. Alors, je vous demande au nom de toute la

commune de bien respecter les gestes barrière et de bien vous protéger pour offrir un avenir à ceux que vous aimez.

Du côté de l'école, le SIVOM a mis en place toutes les mesures sanitaires pour qu'elle puisse accueillir les élèves comme le souhaitait le gouvernement. Grâce à la parfaite collaboration avec les équipes pédagogiques, d'animations, de cantine et d'entretien, nous avons relevé ce challenge et réussi à accepter l'ensemble des élèves dans les meilleures conditions possibles de sécurité sanitaires. Nous savons combien le port du masque, mais également les distances à respecter et les changements de rythme scolaire ont été difficiles à suivre par les enfants, les parents, ainsi que les enseignants.

Nous avons, bien entendu, une pensée toute particulière pour les commerces de notre commune. Certaines enseignes ont pu rester ouvertes et ont pendant le confinement permis à notre commune d'être un lieu de vie tout en étant un lieu de réapprovisionnement. Nous les remercions bien chaleureusement de leur implication dans ce changement d'intensité dans leur activité. D'autres, au contraire, ont dû fermer pendant de longues semaines. Afin de les aider pendant cette période extrêmement tendue, le conseil municipal a décidé d'apporter une aide sur les loyers des entreprises louant un local communal.

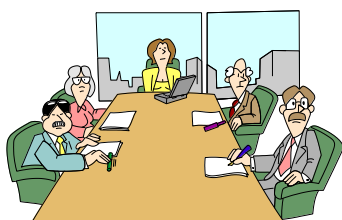
Les associations voient également leur activité réduite avec une éventuelle baisse du nombre d'adhésions, ainsi que l'annulation des manifestations organisées habituellement. Le conseil municipal et moi-même seront vigilants afin d'apporter les aides nécessaires à la survie de ces entités.

La commune elle-même souffre de cette période et certains projets ont pris du retard, néanmoins le dossier assainissement avance et les administrés concernés par les travaux de mise en conformité seront très bientôt contactés.

Je sais que le temps peut paraître long mais vous savez également que notre avenir tient à notre sérieux et notre persévérance.

Chères Briconnaises, chers Briconnais, je vous adresse à tous mes vœux de bonne santé et de bonheur malgré les circonstances pour cette nouvelle année 2021, ainsi que le retour de vos projets et un avenir heureux, et qu'elle nous apporte la joie de la libération face à ce virus.

Le Maire Franck DUHOUX



Au conseil municipal

Séance du 17 novembre 2020

Le conseil municipal de la commune de Bricon s'est réuni le 17 novembre 2020 sous la présidence de Monsieur Franck Duhoux, maire. Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de monsieur Franck Fabre, représenté par monsieur Gérard Déchanet.
Secrétaire de séance: monsieur Patrick Checchi.

Taxe d'aménagement

La commune de Bricon, qui possède un Plan Local d'Urbanisme, a introduit en 2011 la taxe d'aménagement. Cette taxe, votée pour 3 ans, est calculée sur la superficie des constructions. Elle s'élève actuellement à 3 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, reconduit au même taux la taxe d'aménagement pour les trois années à venir.

Attributions numéros de rues

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que les numérotations suivantes doivent être créées:

- Les parcelles D521, D522 et D378 sises au 47, rue Maréchal Leclerc, la parcelle D378 a été vendue
- L'habitation sise au 34, rue Maréchal Leclerc étant partagée en deux habitations
- La parcelle D47 sise rue Saint-Goth ne possède pas de numéro

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer, à l'unanimité, les numérotations suivantes:

- la parcelle D 378 sise au 47 bis, rue Maréchal Leclerc
- la parcelle D 531 sise au 34 bis ; rue Maréchal Leclerc
- la parcelle D 47 sise au 13, rue Saint Goth.

Chèques de fin d'année du personnel

Monsieur le maire propose au conseil de distribuer aux employés, comme l'an passé, des chèques cadeaux émis par l'UCIA dans le cadre des fêtes de fin d'année, ainsi qu'une prime exceptionnelle "covid".

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le principe et définit trois tranches en fonction de la durée hebdomadaire de travail des agents:

- inférieure à 12 heures: 30 euros
- de 12,50 heures à 24 heures: 60 euros
- au-delà de 24 heures: 100 euros.
- une prime exceptionnelle "covid" est attribuée aux employés ayant travaillé durant tout le premier confinement, seule la secrétaire de mairie est concernée.

Monsieur le maire est chargé de passer la commande des chèques et de les distribuer aux agents concernés et de signer tout document nécessaire.

Devis réfection toiture

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que des infiltrations ont lieu au niveau de la toiture des différents bâtiments communaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de:

- valider le projet de rénovation des toitures pour la somme de 11.382,45 euros
- autoriser Monsieur le maire à signer tout document utile à ce dossier.

Devis rampe accessibilité mairie

Monsieur le maire propose au Conseil d'améliorer l'accessibilité de la mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de:

- valider le projet de construction d'une rampe d'accès handicapé pour la somme de 3.684,96 €
- autoriser Monsieur le maire à signer tout document utile à ce dossier.

Devis mise en sécurité stade municipal

Suite à la vente du terrain aux abords du stade communal, Monsieur le maire propose la mise en sécurité de celui-ci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de:

- valider le projet de mise en sécurité du stade pour la somme de 7.026.14€ HT
- autoriser Monsieur le maire à signer tout document utile à ce dossier.

Renouvellement convention SPL-XDEMAT

Par délibération du 10 mars 2015, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, et rejoints ensuite par les départements de l'Aisne, de la Haute-Marne, de la Meuse, de la Meurthe et Moselle et des Vosges afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS...

A cette fin, il a acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de l'Assemblée générale, approuvé les statuts de la société SPL-XDEMAT et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Cette convention arrivant à expiration, il convient, pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention.

Les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont chaque année développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

Après examen du projet de convention proposé pour une durée de 5 ans, Monsieur le maire prie le Conseil de bien vouloir approuver la signature de cette convention avec la société SPL-XDEMAT.

Il convient de rappeler que la Collectivité exerce différents contrôles sur la société:

- un contrôle direct via son représentant à l'Assemblée départementale
- un contrôle indirect via le représentant au sein du Conseil d'administration de la société SPL-XDEMAT, de toutes les collectivités actionnaires, membres de l'Assemblée spéciale du département, désigné après les dernières élections municipales. Ce représentant exerce durant son mandat un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités

et groupements de collectivités actionnaires situés sur un même territoire départemental (autres que le département) qu'il représente.

Le Conseil municipal, après examen, décide à l'unanimité:

- d'approuver le renouvellement rétroactivement à compter du 29/06/2018, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe.

Service d'archivage électronique du département

Monsieur le Maire présente au conseil la convention d'adhésion au service d'archivage électronique du Département de la Haute-Marne, qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune remet en dépôt ses données et documents électroniques.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité, et charge Monsieur le maire de signer le document.

Avenant Xcélia archivage

Monsieur le Maire présente Xcélia, une nouvelle application de SPL-XDdémat qui permet de conserver l'ensemble des échanges dématérialisés réalisés via Xmarché, Xfluco et Xactes.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- accepte l'acquisition de Xcélia
- autorise Monsieur le maire à signer l'avenant à la Convention de prestation intégrée

Convention Restaurants du cœur

Monsieur le maire a été contacté par les restaurants du cœur pour signer une convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

Suppression de poste secrétariat de mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la suppression du poste suivant à compter du 28 février 2021:

Un poste d'adjoint administratif catégorie C, à raison de 17h30 hebdomadaires

Monsieur le maire est chargé de signer toute pièce utile.

Création de poste secrétariat

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif, catégorie C, à raison de 17h30 hebdomadaires, en qualité de stagiaire à compter du 1er mars 2021.

Monsieur le maire est chargé de signer toute pièce utile.

Questions diverses

- La mairie a doté l'atelier communal d'un poste à souder, d'un diable et d'un nettoyeur haute pression.
- Les illuminations de Noël seront posées début décembre. Les luminaires seront remis en état auparavant.



Séance du 18 janvier 2021

Le conseil municipal de la commune de Bricon s'est réuni le 18 janvier 2021 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Franck Duhoux, maire. Tous les conseillers étaient présents.
Secrétaire de séance: monsieur Patrick Lagrange.



Approbation et autorisation de signature de la convention de groupement de commandes avec mandat pour la réalisation des études de lutte et de prévention des inondations par ruissellement sur les communes de Bricon, de Cirfontaines-en-Azois et d'Orges.

Monsieur le maire rappelle qu'à plusieurs reprises (1999, 2013, 2015, 2016 et 2018) les communes de Bricon, de Cirfontaines-en-Azois et d'Orges ont subi des inondations par ruissellement et une érosion des sols entraînant d'importants dégâts.

Monsieur le maire rappelle que la Communauté de Communes des Trois Forêts, compétente en matière de GEMAPI (items 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement) depuis le 1er janvier 2018, exerce cette compétence sur les bassins versants de ces trois communes et précise que l'item 4°- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols relève de la compétence des communes.

Afin de protéger durablement les biens et les personnes des communes de Bricon, de Cirfontaines-en-Azois et d'Orges suite au ruissellement de boues, d'améliorer le fonctionnement du milieu récepteur, de limiter le ruissellement et l'érosion des sols et de faire face aux impacts du changement climatique, il est apparu pertinent de constituer un groupement de commandes dans le but, d'une part, de désigner un prestataire pour réaliser, sur chacune de ces communes, une étude de lutte et de prévention des inondations par ruissellement et, d'autre part, d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique.

Monsieur le maire précise qu'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée par la CC3F au Conseil départemental afin que ces études soient menées à bien. Monsieur le maire présente la délibération N°7 du 24/11/20 validée par la CC3F ainsi que le contenu de la convention de groupement de commandes avec mandat, jointe à la présente délibération.

Dans ses grandes lignes, la convention prévoit:

- de désigner la Communauté de Communes des Trois Forêts comme coordonnateur du groupement de commande
- que la présidence de la commission de suivi des marchés soit assurée par le représentant du coordonnateur et que la commission de suivi des marchés soit composée d'un membre de la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes des Trois Forêts et d'un membre de la commission d'appel d'offres de chacune des communes
- enfin, la Communauté de Communes des Trois Forêts, en tant que coordonnateur du groupement de commande, assurera le paiement de l'ensemble des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage, frais de publicité, de dématérialisation et d'études. Elle percevra l'ensemble des subventions. Les communes de Bricon, de Cirfontaines-en-Azois et d'Orges rembourseront la Communauté de Communes des Trois Forêts à hauteur de 70% des sommes qu'elle a versées, déduction faite des subventions qu'elle a perçues, selon le montant établi pour chacune des communes.

Monsieur le maire précise que le montant des études est estimé à environ 160 000 € HT, réparti pour chaque commune à :

- 50 000 € HT pour Bricon
- 50 000 € HT pour Cirfontaines-en-Azois
- 60 000 € HT pour Orges

Ces études pourraient être financées à hauteur de 80 % (Agence de l'Eau Seine-Normandie 50% et Conseil départemental de la Haute-Marne: 30%). Ainsi, considérant le montant estimé pour chacune des communes, la clef de répartition, le reliquat à la charge de chaque collectivité serait :

- pour la commune de Bricon: 7 110 €,
- pour la commune de Cirfontaines-en-Azois: 7 110 €,
- pour la commune de Orges: 8 500 €

La Communauté de communes des Trois Forêts, quant à elle, prendrait à sa charge un montant estimé à 10 000 €.

Le Maire précise que, bien entendu, les estimations financières seront réactualisées après chaque phase de la procédure (après validation du choix du prestataire, après accord et taux des subventions).

Après avoir pris connaissance de ces éléments,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal décide :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec mandat pour l'étude de lutte et de prévention des inondations par ruissellement sur les communes de Bricon, de Cirfontaines-en-Azois et d'Orges
- d'approuver les termes de la convention constitutive de ce groupement de commandes avec mandat donné à la Communauté de Communes des Trois Forêts pour l'étude de lutte et de prévention des inondations par ruissellement sur les communes de Bricon, de Cirfontaines-en-Azois et d'Orges, (convention annexée),
- de désigner Monsieur DUHOUX Franck en qualité de membre titulaire et Madame BOURGEOIS Brigitte en qualité de membre suppléant obligatoirement membres de

la commission d'appel d'offres de la commune pour siéger à la commission de suivi des marchés du groupement

- d'autoriser le Maire à signer la présente convention et tout document relatif à cette délibération.

Fêtes et cérémonies

Vu l'article D1617-19 du code général des collectivités territoriales, il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 "Fêtes et Cérémonies", conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Vu les crédits ouverts annuellement au budget à l'article 6232 "Fêtes et Cérémonies", le conseil municipal, autorise à l'unanimité Monsieur le maire à engager et procéder au mandatement des sommes affectées au compte 6232 "Fêtes et Cérémonies" dans les conditions suivantes:

- Réceptions communales: organisées uniquement à l'initiative de Monsieur le maire: cérémonie des vœux, actions en faveur des aînés (repas, colis), vin d'honneur pour le 8 mai, 11 novembre, 14 juillet, inaugurations et réceptions, les dépenses liées aux cérémonies et inaugurations à caractère public et général
- Les gerbes de fleurs, couronnes, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles, offertes uniquement à l'initiative de Monsieur le maire
- Les feux d'artifice, sapins, guirlandes, illuminations, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, etc.)
- Le règlement des factures de sociétés et de troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations

Questions diverses

Covid: Monsieur le maire rappelle que des informations ont été publiées sur "Panneau Pocket" concernant les centres de vaccination contre le Covid-19 en Haute-Marne. En ce qui nous concerne, le centre le plus proche est situé à l'hôpital de Chaumont Tel : 06 27 27 39 52 ou 03 25 30 71 17.

Caserne des pompiers: la reprise de la caserne par le SDIS impose de délimiter le terrain formant lot avec le bâtiment. Il faut donc faire appel à un cabinet de géomètres pour effectuer le cadastrage. Devis de 1.118,40 €.

Dossier d'assainissement: réunion le 27 janvier à 14h30 en mairie avec BEREST (Groupe de sociétés d'ingénierie spécialisé en infrastructure).

Commission d'embellissement: monsieur Patrick CHECCHI présente un plan de réaménagement de l'espace entourant le Monument aux Morts. Esthétisme et facilité

d'entretien en sont le fil directeur. Le monument lui-même fera l'objet d'une opération de nettoyage et de rénovation des plaques commémoratives.

Monsieur CHECCHI propose également une réflexion sur un entretien "pastoraliste" de l'environnement, particulièrement dans le secteur du lavoir et de la gare. Pour l'instant aucune décision n'a été prise.

Monsieur Patrick LAGRANGE attire l'attention du Conseil sur la difficulté d'accéder "proprement" à la benne à verre située rue de Rabamont. Il propose la mise en place d'une surface bétonnée. Le Conseil souhaite connaître statistiquement la fréquentation de ce point de collecte par rapport à celui de la gare avant d'effectuer ce genre de travaux ou de supprimer ce point étant donné sa difficulté d'accès.

Les petites Saveurs : Le Conseil souhaite disposer le plus rapidement possible du local afin de le libérer pour un nouveau commerce. Or, il reste encore du matériel, principalement des étagères qu'il faudrait déménager. C'est pourquoi Monsieur le maire va faire appel à un huissier pour évaluer la valeur de ce mobilier et mettre le propriétaire en demeure de le déménager. En cas d'inexécution de cette injonction, la commune aura tout loisir de stocker ce matériel hors du magasin.



Séance du 3 février 2021

Le conseil municipal de la commune de Bricon s'est réuni le 18 janvier 2021 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Franck Duhoux, maire. Tous les conseillers étaient présents, à l'exception de monsieur Martial Leroy, excusé..

Secrétaire de séance: monsieur Patrick Checchi.

Réhabilitation du réseau d'assainissement, choix du prestataire relevés topographiques

Monsieur le Maire présente les différentes offres reçues dans le cadre des travaux sur le réseau d'assainissement transmis par le bureau d'études BEREST pour les relevés topographiques.

Après analyse des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de choisir le Cabinet KOLB- BOURRIER pour une somme de 6 648.00 euros HT.

Réhabilitation du réseau d'assainissement, choix du prestataire diagnostic amiante, caractérisation des matériaux bitumineux

Monsieur le Maire présente les différentes offres reçues dans le cadre des travaux sur le réseau d'assainissement transmis par le bureau d'étude BEREST pour le diagnostic amiante - caractéristique des matériaux bitumineux.

Après analyse des offres le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de choisir l'entreprise APAVE REIMS pour une somme de 3 720.00 euros HT.

Questions diverses

Deux Déclarations d'intention d'aliéner (24 bis, rue Maréchal Leclerc et 6, rue Maréchal Leclerc) sont parvenues à la CC3F, qui a désormais la compétence, et ne préempte pas.

GEMAPI. Toutes les communes concernées (Bricon, Cirfontaines et Orges) ont signé le projet de réalisation des études de lutte contre les inondations par ruissellement porté par la CC3F. Le projet est désormais au Conseil départemental.

Contrôle des bornes à incendie. Le contrôle biennal des hydrants pour les communes adhérentes au groupement de commande qui aurait dû être réalisé en février 2020 est reporté en 2021 en raison du covid et de la sécheresse.

Travaux toitures et rampe d'accès à la mairie pour personnes à mobilité réduite. Le Conseil départemental autorise la commune à entreprendre les travaux.

Tourisme. Bilan 2020: les activités ont été fortement perturbées par la crise du covid. 800 personnes sont passées par les deux offices du tourisme (Châteauvillain et Arc-en-Barrois) ou sur le site de la CC3F Le Chameau.

Projets 2021: -animation autour de contes et de l'histoire des villages ;
-fiches villages à compléter ;
-création d'un circuit des « arbres remarquables ».

Covid. Deux centres de vaccination éphémères seront ouverts (Châteauvillain et Arc-en-Barrois). Dates et horaires à l'étude en fonction de la mise à disposition des doses de vaccin.

Au SIVOM des 3B

Le Comité syndical des 3B s'est réuni en séance ordinaire le 13 janvier 2021 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Franck Duhoux. Etaient présents pour Bricon, monsieur Etienne Henry, pour Blessonville madame Marie-Rose Marie et monsieur Jean-Louis Bresson, pour Braux-le-Châtel monsieur William Germé. Excusée, madame Julie Masson de Braux-le-Châtel.

Secrétaire de séance monsieur Etienne Henry.

Chèques UCIA au personnel

Monsieur le président propose au comité de distribuer aux employés, comme l'an passé, des chèques cadeaux émis par l'UCIA dans le cadre des fêtes de fin d'année. Le Comité, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le principe et définit trois tranches en fonction de la durée hebdomadaire de travail des agents:

- inférieure à 12 heures: 30 euros
- de 12.50 heures à 24 heures: 60 euros
- au-delà de 24 heures: 100 euros.

Monsieur le président est chargé de passer la commande des chèques et de les distribuer aux agents concernés et de signer tout document nécessaire. Six personnels sont concernés pour un total de 380 euros.

Convention SPL-XDEMAT

La convention passée avec la société SPL-XDEMAT, dont le Sivom des 3B est actionnaire, vient à expiration. Cette société propose toute une gamme de logiciels informatiques nécessaires au travail quotidien du secrétariat, notamment pour tout ce qui concerne la dématérialisation des flux vis-à-vis de la trésorerie et de la Préfecture.

Le Comité syndical, après examen, décide à l'unanimité:

- d'approuver le renouvellement pour 5 années de la convention de prestations intégrées entre le Sivom et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires
- d'autoriser Monsieur le président à signer la convention correspondante.

Archivage au Conseil départemental

Afin de permettre un archivage de toutes les données du Sivom au Conseil départemental, une convention doit être signée avec ce dernier. Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve la signature de cet acte. Coût pour le Sivom des 3 B: 0 euro.

Avenant Xcélia archivage

Monsieur le président présente Xcélia, une nouvelle application de SPL-XDdémat qui permet de conserver l'ensemble des échanges dématérialisés réalisés via Xmarché, Xfluco et Xactes.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- accepte l'acquisition de Xcélia
- autorise Monsieur le président à signer l'avenant à la Convention de prestation intégrée

Poste de secrétaire

Le poste de secrétaire du Sivom venant à expiration, il est supprimé. Un nouveau poste, de stagiaire cette fois, de 2h30 hebdomadaires (inchangé), est créé à compter du 01.03.2021.

Indemnités au receveur

Le Comité syndical approuve le versement de l'indemnité de confection de budget à Monsieur le receveur de la trésorerie de Châteauvillain pour la somme de 30,49 euros.

Rapport de gestion SPL-DEMAT

Le Sivom des 3B étant actionnaire de cette société, il convient d'approuver son rapport de gestion 2019. Après examen, le comité syndical approuve ce document.

Décision modificatrice

Afin de pouvoir régler les frais sur les transactions TIPI, une décision modificatrice doit être prise afin d'alimenter le compte concerné. Le Comité syndical adopte par conséquent la décision modificatrice suivante:

- 10 euros sont retirés du compte 60611
- 10 euros sont ajoutés au compte 65888

Questions diverses

-Monsieur le président fait part au Comité de la demande de la directrice des activités péri et extrascolaires de bénéficier d'une autorisation d'absence, à une date encore non fixée, afin de finaliser un BPjeps par validation des acquis. Le Comité syndical donne à Monsieur le président toute latitude sur cette question pour autoriser cette absence.

-Monsieur Jean-Louis Bresson soulève qu'il existe des problèmes de connexion Wi-fi au sein de l'école. Sans doute dus à un manque d'informations de l'installateur, ceux-ci devraient être résolus à l'issue d'une petite formation du personnel enseignant et de l'établissement d'une procédure simple. Monsieur le président est chargé de contacter la société installatrice dans ce but.

-Monsieur le président fait part au Comité de quelques dysfonctionnements en fin d'année 2020 avec le fournisseur de la cantine, problèmes listés par madame la directrice des activités péri et extrascolaires, madame Sabrina Mourot. Monsieur le président adressera un courrier à la société afin qu'ils ne se renouvellent pas.

A la CC3F

Séance du 20 octobre 2020

Le conseil communautaire installe les membres des commissions thématiques, qui sont 13 au total.

Urbanisme

La CC3F a la compétence droit de préemption urbain pour les communes dotées d'un PLU ou d'une carte d'urbanisme. La Présidente est autorisée à instruire les DIA (Déclaration d'intention d'aliéner) et fait part de toutes ses décisions à chaque conseil communautaire. Les communes membres sont guichets uniques et reçoivent les DIA.

La CC3F est partenaire du Fonds de solidarité logement géré par le Conseil départemental. Ce fonds vient en aide aux personnes fragiles pour accéder à un logement locatif, s'y maintenir ou payer ponctuellement certaines factures inhérentes.

Pays de Chaumont

La CC3F est représentée au Syndicat mixte du Pays de Chaumont par madame Marie-Claude Lavocat, madame Yvette Rossigneux, monsieur Patrice Closs, monsieur Franck Duhoux, madame Nicole Pensée, madame Martine Henrissat et madame Josette Desmangeot

Assainissement individuel

Le SPANC est le service public d'assainissement non collectif. Il est chargé de conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif mais aussi de contrôler ces installations.

Le conseil communautaire confie ces missions à un cabinet spécialisé. Le précédent contrat venant à expiration, la CC3F relancera et analysera les prochaines offres pour une durée de 4ans.

Prévention des inondations

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence fixée aux intercommunalités. Dans ce cadre, la CC3F renouvelle son adhésion au service départemental d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif et non collectif, de la protection des milieux aquatiques, de la gestion de la voirie et de l'aménagement du territoire, l'adhésion dans le domaine de l'eau potable étant à la charge des communes membres.

La CC3F a validé le principe d'une étude de lutte et de prévention des inondations par ruissellement pour les communes de Bricon, de Cirfontaines-en Azois et d'Orges, sachant qu'une étude est déjà en cours sur la Renne.

Covid 19

Les conditions économiques dues à l'impact du covid 19 plongent certaines structures dans la difficulté. La CC3F exonérera du loyer du mois de mars les locaux dont elle est le bailleur et étalera en 3 fois le paiement du mois d'avril.

Site Le Chameau

Une étude est menée pour réhabiliter la maison numéro 2 du site Le Chameau. Ce bâtiment doit être transformé en une résidence d'artistes pour une partie et en un bureau dédié à une profession libérale pour une autre.

Brigade

Le taux horaire par agent mobilisé est reconduit à 13 euros pour les deux années à venir.

Tourisme

La CC3F donne son aval à la Fédération française de randonnée pédestre pour mener à bien un projet de circuit pédestre.

Amélioration de l'habitat

La CC3F propose des aides pour l'amélioration de l'habitat. Une permanence d'information est mise en place sur rendez-vous. Tel: 03.25.03.17.22

Séance du 17 décembre 2020

Site Le Chameau

Un projet de création d'une aire d'éveil pour les enfants est validé sur le site Le Chameau. Il est constitué de jeux modulables, éducatifs et ludiques. Le projet, proposé par l'artiste Pedro Marzorati, est évalué à 47.880 euros TTC et coûterait 8.106 euros TTC à la collectivité après subventionnement.

Ordures ménagères

Le montant de la cotisation 2021 à régler au Syndicat départemental d'élimination des déchets devrait être de 709.435 euros. Les tarifs 2020 seront maintenus en 2021:

-91 euros par habitant

-45,50 euros pour les artisans, commerçants et administrations

- 2.372,37 euros pour la maison de retraite d'Arc-en Barrois
- 720,72 pour la maison de retraite de Maranville
- 250,30 euros pour les restaurants
- 341,30 euros pour les hôtel-restaurant
- 273 euros pour les entreprises Schurter et Ferro Flex
- 364 euros pour les hyper et supermarchés
- 864,50 euros pour le collègue
- 136n50 euros pour les gîtes et résidences secondaires

Plan de soutien avec la Région « Parcours collectif »

La CC3F étudie la possibilité d'intégrer le projet de création d'un « Marketplace » élaboré par le Syndicat du Pays de Chaumont et la CCI.

Un marketplace est un site internet sur lequel des vendeurs ont la possibilité de présenter leurs produits ou des services en lignes.

Fonds de résistance

La CC3F abonde au Fonds de résistance initié par la Région. Un nouveau volet consacré à l'indemnisation des loyers sera développé. Il permettra un accompagnement sous forme d'aide directe à l'immobilier en direction des très petites entreprises ayant fait l'objet d'une fermeture administrative sur une période du 01/11/20 au 31/01/21. Cette aide ciblera l'acquittement d'un loyer en période de confinement.

Vélo Rail 52

L'association Rail 52 souhaite faire revivre la ligne de chemin de fer de Bricon à Veuxhailles, en Côte d'Or, en développant dans un premier temps un vélorail. La SNCF Réseau ne voulant négocier qu'avec les collectivités, la CC3F donne son accord de principe à l'élaboration d'une convention permettant l'utilisation de cette voie. Charge aux collectivités de signer ensuite une convention avec l'association Rail 52.

Poste d'adjoint administratif

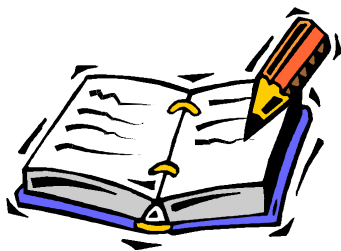
Le conseil communautaire donne son accord à la création d'un poste d'adjoint administratif au sein de la CC3F. Ce poste à temps plein viendra renforcer l'équipe actuelle constituée de 2 titulaires temps plein et de 6 contractuels.

Gymnase de Châteauvillain

Depuis 2008, la CC3F a signé une convention pour une durée de 4 ans avec la commune de Châteauvillain qui met à disposition son personnel pour entretenir le gymnase. Le taux horaire facturé sera de 16,50 euros.

Petites villes de demain

Les communes de Châteauvillain et d'Arc-en-Barrois sont candidates au programme « Petites villes de demain » mis en place par l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Cette action vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites villes en leur apportant un soutien pour concrétiser des projets territoriaux.



Infos pratiques

Covid

Le centre de vaccination le plus proche est situé à l'hôpital de Chaumont Tel: 06 27 27 39 52 ou 03 25 30 71 17

Restos du cœur

Nous rappelons que les Restos du cœur tiennent une permanence tous les jeudis de 15h30 à 16h30 au rez-de-chaussée de la salle polyvalente. Inscription sur place sous condition de ressources.

Recensement des jeunes

Il est à réaliser entre le 16^{ème} anniversaire et la fin du 3^{ème} mois suivant. L'attestation reçue à cette occasion est obligatoire pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...). Ce recensement s'effectue en mairie. Se munir d'une carte d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Recensement INSEE des habitants de la commune

Ce recensement qui devait avoir lieu en ce début d'année est reporté à 2022 en raison des conditions sanitaires.

Services sociaux

7, rue Eugène Issartel 52000 Chaumont. Tel: 03.25.02.89.58

Travaux d'assainissement, mise en conformité des habitations

En 2008, un courrier avait été adressé à chaque foyer dont l'habitation est non-conforme aux règles d'assainissement. Il demandait aux propriétaires un accord de principe pour la réaliser des travaux nécessaires, subventionnement à l'appui. Le dossier est en phase de concrétisation. Un nouveau document sera adressé aux propriétaires afin de signer une convention de travaux pour la mise en conformité.

Civisme

J'entretiens ma propriété et ses abords.

Je taille la végétation qui excède les limites de mon jardin.
Je nettoie aussi le trottoir devant chez moi ou la bande gravillonnée/enherbée entre ma clôture et la voie publique sans tout attendre de la collectivité...

Je débroussaille et entretiens mon terrain pour prévenir les risques d'incendie ou la présence de nuisibles. Je n'empêche pas l'écoulement des eaux pluviales venant des voies et fonds supérieurs.

Ce petit rappel nous est dicté par le nombre croissant de végétaux débordant sur l'espace public.



Je demande une autorisation en mairie avant d'entreprendre des travaux.

Pour construire, agrandir, rénover ou simplement édifier une clôture, un permis ou une déclaration est le plus souvent nécessaire.
Je respecte le contenu de l'arrêté qui m'a été délivré.
Je n'empiète pas sur le domaine public sans y être autorisé.



Commerce

Toute l'équipe de votre Bistrot "L'Europe" vous présente ses meilleurs vœux pour 2021. Nous vous souhaitons surtout la santé en ces temps complexes de crise sanitaire. Prenez soin de vous et de vos proches.

Il est difficile d'annoncer un programme pour ce début d'année, car nous n'avons pas beaucoup de perspectives sur cet avenir très incertain. Mais tant pis, cherchons le meilleur de nous-même et vivons au jour le jour. C'est ainsi que nos horaires changent pour s'adapter au confinement, couvre-feu 20h puis 18h...., nous faisons au mieux pour vous permettre d'accéder à tous les services encore ouverts dans notre établissement: relais poste, plats à emporter, mini-épicerie, produits de terroir, tabac, presse, loto, carte-grise, paiement de proximité...

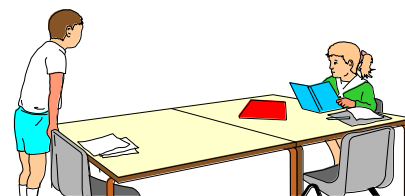
Notre prochaine animation, c'est la Saint Valentin. Elle se passera à domicile cette année. Détail de notre carte sur place ou sur notre page Facebook. Vous pourrez y retrouver nos suggestions à emporter comme pour les fêtes de fin d'année.

En attendant, nous vous rappelons que tous les jours nous avons des plats à emporter sous forme de plateau comme un menu du jour à réserver la veille, et plus particulièrement ceux programmés tous les mardis, vendredis et dimanches, sans oublier nos burgers maison frites du week-end .

Pour tout renseignement: tel au 03.25.31.06.08

Ou sur notre page Facebook @bistrotleuropebricon

Du côté de l'école



Toute l'équipe des 3B vous présente ses meilleurs vœux pour 2021. Que cette nouvelle année vous apporte beaucoup de bonheur à partager.

En novembre, les CE et CM ont bénéficié d'une sortie de découverte sur le site Natura 2000 de Marnay/Poulangy. Des animateurs « nature » de la Ligue de l'enseignement leur ont présenté la faune et la flore du site en lien avec les activités humaines.

Depuis le mois de novembre, les élèves ont dû renoncer à aller au cinéma et au théâtre en raison des conditions sanitaires.

Cependant, les classes de TPS-PS-MS et GS-CP ont eu l'opportunité d'aller voir l'exposition « Mademoiselle Maurice » à la Chapelle des Jésuites à Chaumont le 15 décembre. L'installation de l'artiste, très colorée, a enchanté les élèves. Les MS se sont même essayés à réaliser leur propre exposition dans le hall de l'école.

Les séances de natation à la piscine Gagarine de Chaumont ont débuté le 8 décembre, chaque mardi après-midi, pour les élèves du CP au CM2. L'activité est financée par le SIVOM des 3B. Elle est rendue possible grâce à l'implication de parents d'élèves ayant obtenu l'agrément piscine. Malheureusement, depuis le 18 janvier, les sports en milieu clos sont interdits et les séances sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

En décembre, le Père Noël s'est montré prudent. Il n'est pas venu voir les enfants dans les classes mais il leur a déposé de beaux cadeaux au pied du sapin avec une lettre pour s'expliquer. L'association des P'Tits Loups avait également préparé un sachet de friandises par enfant. L'esprit de la fête était là malgré les difficultés d'organisation.

Les P'Tits Loups

Pour commencer l'année 2021, tous les membres du bureau de l'association des P'tits Loups, vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette année qui, comme l'année précédente, s'annonce pleine de restrictions et de règles sanitaires au vu du covid 19. Comme pour beaucoup d'associations, et comme pour tout le monde en général, l'association a été impactée par le Covid. Nous n'avons, de nouveau, pas pu organiser de manifestations avec un rassemblement de personnes. Par conséquent, nous n'avons pu offrir de spectacle ou de sortie aux enfants en fin d'année 2020 comme l'association en a l'habitude. Le Père Noël est cependant passé déposer des cadeaux pour chaque classe, accompagné d'un petit sachet de gourmandises.

En mars 2020 était prévu un loto que nous avons été contraints d'annuler, mais les lots étaient en stand-by. Afin de ne pas perdre cet investissement, il a été décidé d'organiser une tombola, avec ces lots en gain. Nous tenions à remercier tous les participants.

Voici quelques heureux gagnants des plus gros lots:

- Mme Gérard Annick a remporté la carte cadeau de 300€ au Leclerc et une lampe tempête Partylite
- Mme Destro Sylvie, un smartphone
- Mme Ruppner Béatrice, un note book
- Mme Deny Victoire, un aspirateur sans fil
- Mme Masson Elisabeth, un compresseur
- Mme Sietko Régine, un téléviseur de 80cm.

L'association a aussi lancé une vente de chocolats avant Noël, et nous voulions également remercier toutes les personnes qui ont passé commande.

Nous allons faire comme pour beaucoup, ne pas faire de projet pour 2021, attendre de voir comme le vent va tourner avec ce fichu virus. Prenez soin de vous et de votre entourage.

Le Souvenir Français

Le Souvenir Français, comme beaucoup d'associations, a souffert de la crise du Covid pratiquement toute l'année 2020. Très peu de cérémonies, peu d'actions de mémoire, pas de travaux entrepris. Nous avons malgré tout organisé les assemblées générales départementales et du comité local en septembre.

A cette occasion, nous avons signalé le déficit important de nos comptes et avons fait appel, par courrier, à la générosité de nos membres bienfaiteurs. Les retours ont été nombreux et nous avons pu redresser la balance grâce aux dons et cotisations pour un montant total de 1.100 €.

Nous voudrions remercier les très généreux donateurs qui, par cette action, ont prouvé leur engagement patriotique.

La vente des bleuets de France a été limitée par manque d'occasions. Là aussi, nous voudrions remercier ceux, et particulièrement celui qui a contribué à ce que cette quête ne fut pas nulle.

Le Souvenir Français vous demande de penser à nos soldats tombés nombreux en 2020 dans les opérations militaires. Ils sont morts pour la France sur des théâtres d'opération éloignés afin de limiter les actions terroristes sur notre territoire.

Pensez aussi à tous les personnels de santé, atteints par le Covid et décédés alors qu'ils soignaient notre population. Eux aussi sont morts pour la France.

Le Souvenir Français vous souhaite une meilleure année 2021 et vous demande de prendre soin de votre santé. Votre vie est précieuse.

La Via Francigena-Voie de Sigeric (VFVS)

Presque pas de pèlerins sur la Via Francigéna - Voie de Sigéric. Pas de marches, pas de cérémonies, pas d'assemblée générale en 2020. Année terrible où notre seule action pragmatique fut la mise en place d'un balisage sur notre portion de chemin.

Espérons que 2021 sera plus propice à notre activité mais rien n'est moins sûr dans l'immédiat.

Bonne année à tous malgré tout.



Le club informatique

Le Club Informatique n'est plus! Vous lisez ici son dernier article d'information.

Créé en 1998 à l'initiative de l'association Famille Rurale dirigée à l'époque par Claudine Bouvier, Patrick Lagrange avait mis en place un club informatique dans une salle de la mairie.

Ce Club a persisté à Bricon jusqu'en 2006 puis a été transféré en mairie de Blessonville lorsque le CEL a été mis en place au profit des élèves du groupe scolaire. Après quelques années d'animation auprès des jeunes, le Club s'est orienté vers un public plus âgé et a déménagé du rez-de-chaussée au premier étage de cette mairie.

Il fut soutenu par l'association Blessonville-Loisirs lorsque le SIVOM des 3B a cessé de s'en occuper.

Les premiers ordinateurs achetés par les trois communes de Bricon, de Braux-le-Châtel et de Blessonville devenus obsolètes sont toujours stockés en salle. Des ordinateurs portables ont été achetés par l'association Blessonville Loisirs. Eux aussi sont maintenant obsolètes. Les derniers élèves utilisaient leurs propres portables.

Le nombre "d'élèves" qui ont fréquenté le Club depuis son début peut être évalué à une dizaine par an en moyenne soit, sur les 22 ans d'existence (8 ans à Bricon et 14 ans à Blessonville) à 220 élèves. Deux centres aérés ont été axés sur le Club du temps de Familles

Rurales. Le Club a aussi servi de support lors des séances de formation du SDED52 au profit des secrétaires de mairie.

L'ambiance dans ce Club était à la fois "bon enfant" et studieuse. Des récréations sympathiques réunissaient périodiquement les membres et les représentants de l'association support et de la commune d'accueil.

La crise du Covid et des échéances médicales de l'animateur a eu raison de cette initiative.

Espérons une renaissance...

A la médiathèque

Après une année dans un contexte inhabituel et difficile à suivre, entre les fermetures pour confinements et les différentes mesures sanitaires souvent renouvelées, vous êtes restés en majorité fidèles à votre médiathèque. En ce début d'année, vous êtes inscrits au nombre de 86 enfants et ados, 45 lecteurs de 15 à 64 ans, et 20 lecteurs de 65 ans et plus, soit un total de 151 personnes inscrites.



Les adultes ont lu l'année dernière: 210 romans d'aventures, 61 policiers, 63 SF, 123 BD, 8 documentaires, visionné 63 DVD et écouté 59 CD. Les enfants ont dévoré 147 romans, 208 albums illustrés et contes (dont 6 en langue étrangère), 46 documentaires, 114 BD, regardé 95 DVD (dont 11 documentaires) et écouté 12 CD.

L'organisation de la MDHM ayant été fortement impactée par la situation sanitaire, le dernier renouvellement de documents, tous supports confondus, remonte à février 2020 (contre un renouvellement tous les 6 mois en temps normal), vous commencez à avoir fait le tour des titres proposés en rayon. Bonne nouvelle! A l'heure actuelle (et sous réserve de l'évolution de la situation), mon prochain rendez-vous pour le renouvellement des livres et CD/DVD est fixé à mi-mars, vous pourrez donc disposer dès fin mars d'un choix tout neuf et varié de livres et de disques. En raison des mesures sanitaires mises en place, je ne peux plus être accompagnée lors de ces journées de choix des nouveaux documents.

Pour rappel, certains d'entre vous ont encore chez eux des documents empruntés depuis fort longtemps. Ces livres ou CD ont été demandés ici-même ou dans d'autres médiathèques du département. Si vous pensez avoir encore des documents à rendre, merci de contacter la médiathèque afin d'en effectuer le retour rapidement et ainsi d'assurer leur transfert dès que possible vers les lecteurs en attente.

Nouveaux horaires d'accueil en place depuis novembre 2020 :

mercredi	10h – 13h	14h – 17h
samedi	10h – 12h	14h – 16h

Je vous souhaite une année 2021 aussi joyeuse que possible, prenez soin de vous et de vos proches, et profitez de la vie, quand-même ...

Facebook : Médiathèque Bricon 52 / Tél : 09 64 45 07 03 (aux heures d'ouverture).

USB



Tout d'abord, les membres du bureau souhaitent leurs meilleurs vœux à tous les adhérents, à leur famille, à ses bénévoles, à ses supporters et à l'ensemble de la population briconnaise, et le retour d'une vie normale le plus vite possible.

Tout est arrêté, nous n'allons pas débattre des décisions de nos chers politiques, mais en tout cas c'est dur de ne pas pouvoir se retrouver pour pratiquer notre sport favori et même juste avoir une vie sociale normale.

Nous aurions pu reprendre les entraînements pour l'école de foot mais avec un protocole sanitaire très strict: il ne faut pas être plus de cinq, plus d'éducateurs, tout désinfecter avant et après chaque passage de groupes d'enfants, pas de contacts donc, en gros, un calvaire pour tous. Quand je vois des photos ici et là de clubs ayant repris, je me pose des questions.

Mais il n'y a pas le respect du protocole, donc à quoi bon !!!! Juste retarder le retour à la vie normale, soyons patients même si c'est très agaçant et que nos jeunes ont vraiment envie de taper dans le ballon.

2021, les 100 ans du club!!! Quelle année! On ne prévoit rien pour le moment, rien pour le mois de mai, ni pour le mois de juin. Nous attendons de voir l'avancée des choses, cet événement doit se fêter, il se fêtera quand, nous ne savons pas.

Les finances...aucune rentrée d'argent cette année, pas de distribution de calendriers, bien dommage, des bons moments de convivialité avec la population que nous n'avons pu avoir en cette fin d'année 2020.

Les seniors finiront-ils la saison? Dans quel état physique allons-nous les retrouver, avec quelle motivation, telle est la question?

Espérons une fin d'année 2021 meilleure avec la reprise d'une vie sociale normale, la reprise de notre activité, la reprise des manifestations chères à notre club. Il y aura des impacts je pense, espérons qu'ils seront minimes.

Prenez soin de vous, prenons soin de nous, restez chez vous pour le moment pour vite se retrouver par la suite. Nous y arriverons!!!
BELLE ANNEE 2021 ET ALLEZ L' USB!

Centre d'intervention et de secours de Bricon

Le chef de centre, l'adjudant-chef Julien Fraiseau, et l'ensemble du personnel du centre d'incendie et de secours de Bricon, vous souhaite leurs meilleurs vœux pour cette année 2021, après une année 2020 si particulière.



Je me joins au président de l'amicale, l'Adjudant Jean Michel Blanc, pour remercier les habitants de Bricon pour l'accueil réservé lors de la distribution des calendriers.

Suite au deuxième confinement et à la pandémie, nous n'avons pas pu, comme traditionnellement, célébrer notre sainte patronne Sainte Barbe. C'est l'occasion habituellement de remettre les galons et récompenses, de faire le point sur l'année écoulée et de passer un bon moment de convivialité avec nos compagnes et nos compagnons et les anciens du centre. Nous espérons que nous pourrions tous nous retrouver normalement en fin d'année.

Sur l'année 2020, nous avons réalisé environ 80 interventions, principalement du secours à personne mais aussi quelques incendies et des accidents sur la voie publique, notamment un accident de poids lourds qui a bloqué une partie de la matinée la route de Chaumont fin novembre, heureusement sans gravité pour le conducteur.

Nous avons également réalisé 8 manœuvres au cours desquelles nous faisons des exercices pour réviser les techniques de lutte contre les incendies et les gestes de secourisme.

RECRUTEMENT:

Si vous êtes intéressé(e)s pour devenir sapeur-pompier ou si vous voulez visiter le centre de secours, vous pouvez contacter le chef de centre, Julien Fraiseau, au 0610079262 ou par mail bricon@sdis52.fr.

Rail 52

L'association Rail 52 a récemment transféré son siège social à Bricon. Elle compte plus d'une centaine de membres qui viennent de toute la région et même de plus loin. Son objectif consiste en la restauration et la conservation du patrimoine ferroviaire avec, à terme, la création d'un train touristique entre Veuxhaulles (Côte d'Or, limite Haute-Marne) et Châteauvillain. Dans un avenir plus immédiat, cette année si les conditions sanitaires et administratives le permettent, un vélorail entrera en fonction sur une portion de cette voie. Une partie des engins est déjà acquise et doit être prochainement stockée en gare de Veuxhaulles. Celle-ci a fait l'objet, en 2019 et 2020, de travaux de rénovation, qui sont à poursuivre, de manière à la rendre accueillante pour le public. Portes ouvertes et Journée du Patrimoine ont d'ailleurs marqué ces deux dernières saisons avec une bonne affluence et un intérêt indéniable pour le site et les projets exposés.

L'association Rail 52 propose par ailleurs d'une section modélisme ferroviaire installée dans une salle du pôle Edmond Rostand à Chaumont, dirigée par monsieur Claude Ansel.

Elle dispose d'un site Internet et d'une page Facebook accessible à tous pour davantage d'informations. Son conseil d'administration est composé de **11** membres. Le président est monsieur Christophe Henry (Vignory), le président d'honneur monsieur Claude Roze (Villiers-le-Sec), le vice-président et trésorier monsieur Christophe Fèvre (Cour-l'Evêque). Elle tient son Assemblée générale dans un établissement du canton chaque année, une réunion en général suivie par une visite de sites ferroviaires. D'autres balades et découvertes ont lieu tout au cours de l'année, toujours lorsque les conditions sanitaires le permettent.

Rail 52 vous souhaite la meilleure année possible en vous présentant ses meilleurs vœux.

Un peu d'histoire

Abbé Bernard Briot (1914-1966).

Les communes citées ci-dessous sont toutes situées en Haute-Marne

Bernard-Marie-Joseph Briot, fils d'Auguste Briot, poseur en chemin de fer, et de Emilie Jacquart son épouse, sans profession, naquit à Bricon le mercredi 3 juin 1914 quand Paul Cornuot, chevalier du mérite agricole, était maire de Bricon.

Il fut baptisé en l'église Saint-Pierre-es-Liens de Bricon le dimanche 28 juin 1914 par Paul Blanchot, curé de Bricon de 1911 à 1924, le dernier qui habita le presbytère.

C'est pour répondre à l'appel de Dieu que Bernard Briot quitta Bricon et sa famille pour rentrer au séminaire de Langres.

Pendant la seconde guerre mondiale, alors qu'il était mobilisé, profitant d'une permission le dimanche 5 mai 1940, il fut ordonné prêtre en la cathédrale Saint-Mammès de Langres par monseigneur Louis Chiron, évêque de la ville de 1939 à 1964.

Il fut en captivité dans les camps pendant 5 ans, jusqu'à la fin de guerre.

A son retour de captivité, il exerça la fonction d'économiste au petit séminaire de Langres dès 1945 et pendant 3 ans. Nommé curé de Bourg en 1948, chargé aussi des communes de Balesmes-sur-Marne, de Brennes et de Cohons, il résida ensuite à Cohons à partir de 1951, chargé des mêmes paroisses.

Curé de Saint-Geosmes en 1960, chargé aussi des paroisses de Balesmes-sur-Marne, de Corlée, de Courcelles-en-Montagne, de Noidant-le-Rocheux, de Perrogney et de Voisines, il é »tait très attaché à son presbytère de Saint-Geosmes et à son ministère paroissial.

Son plus dur sacrifice fut de restreindre son activité pour raison de santé. Il le fit dans l'obéissance. De 7 communes, il fut chargé de 4 puis de 2. Il décéda à Saint-Geosmes le vendredi 1^{er} juillet 1966. Ses obsèques furent célébrées en l'église de la paroisse le mardi 5 juillet 1966 par monseigneur Alfred-Joseph Atton, évêque de Langres de 1964 à 1975.

L'homélie qu'il prononça avec beaucoup d'émotion rendit un vibrant hommage au défunt abbé.

Madame Madeleine Lhuillier qui habitait Bricon, décédée le 26 février 2010, était sa sœur.

Références :

-archives municipales de Bricon

-archives de l'évêché

« La Vie diocésaine », juillet 1966, pages 106 et 107

-« de Monseigneur Thomas 1925 à Monseigneur Taverdet 2000, huit évêques du diocèse de Langres », de René Viry, Dominique Guéniot, éditeur, pages 65 et 189

-« La Lettre de Bricon », n°103, juillet 2010, page 2

-« La lettre de Bricon », n°111, juillet 2012, page 15

Claude Prestat